



RECU EN PREFECTURE
Le 03 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote : M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 27 - Projet d'aménagement des anciens locaux VNF (Voies Navigables de France) dans le quartier des Prés de Vaux - Approbation du programme de travaux et du financement - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre

Délibération n° 2020/005978

Projet d'aménagement des anciens locaux de VNF (Voies Navigables de France) dans le quartier des Prés-de-Vaux
Approbation du programme de travaux et du financement
Autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n° 5	08/01/2020	Favorable unanime (1 abstention)

I - Contexte

A la suite du rapport d'inspection de la directrice des Archives Départementales datant de juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 18 janvier 2018, le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération concernant l'aménagement des locaux du service Archives Municipales et Communautaires dans les anciens locaux de VNF situés dans le quartier des Prés-de-Vaux.

Pour mémoire, le service mutualisé des Archives Municipales (AM) collecte, trie, classe, conserve et communique les archives produites par les services de la Ville et depuis 2006 par ceux de GBM. Il s'agit d'une mission obligatoire, prévue par le Code du patrimoine, pour toute collectivité supérieure à 10 000 habitants et pour tout EPCI.

Les AM disposent rue de la Bibliothèque de bureaux et d'une salle de lecture pour communiquer les documents aux lecteurs. La plus grosse partie de leurs fonds (environ 85 %) est entreposée dans des espaces loués à une société privée, la Société d'Archivage Moderne (SAM), située place Charles Guyon aux Prés-de-Vaux.

En 2019, le coût annuel des frais de location s'élevait à 100 000 €.

Aujourd'hui, environ 7 kilomètres d'archives (la série W des archives contemporaines à partir de 1953 et la totalité des archives de GBM) sont stockés à la SAM.

En 15 ans, entre l'augmentation de la volumétrie des fonds et la hausse des baux, le loyer payé a doublé, passant de 43 000 € à 100 000 € TTC. Ce mouvement de hausse se poursuivra dans les années à venir.

Par ailleurs, les locaux loués à la SAM se sont dégradés avec le temps. Lors de la visite d'inspection du 7 juin 2016, la directrice des archives départementales du Doubs qui a autorité scientifique et technique sur les archives des collectivités territoriales, a émis un avis négatif sur les conditions de conservation. Si ces dernières ne s'améliorent pas, la Ville de Besançon pourrait être contrainte à conserver ses archives dans des espaces conformes à la conservation. Seule la SAM est en théorie en mesure de répondre à cette exigence, mais dans des espaces dits « agréés », plus onéreux et contraignant l'accès des archivistes municipaux.

Le projet d'aménagement du service des AM dans les anciens locaux de VNF approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 18 janvier 2018, prend en compte l'accroissement des besoins pour les vingt prochaines années et occupera une surface utile de 1 740 m² sur les 2 870 m² que compte le bâtiment, laissant ainsi deux espaces disponibles de 615 m² au rez-de-chaussée et 340 m² à l'étage, totalement indépendants les uns des autres.

II - Programme des travaux

Il est proposé de compléter le programme des travaux des AM (transfert de l'ensemble des archives stockées à la SAM dans l'ancien bâtiment de VNF), en confiant à l'équipe de maîtrise d'œuvre le suivi des études et des travaux de l'ensemble des locaux du bâtiment.

En effet, l'espace de 615 m² situé au rez-de-chaussée répond aux besoins de magasins de stockage de livres de la future bibliothèque de la Communauté urbaine construite sur le site de Saint-Jacques. Cette surface comptabilisée dans la surface totale de la bibliothèque suivant l'accord de la DRAC, permet d'atteindre la surface de plancher réglementaire nécessitée par le décret 2012-717 du 7 mai 2012 (0,05 m² de surface de plancher à construire par habitant d'un EPCI) et rend ainsi éligible le projet de la bibliothèque à une dotation de l'Etat.

De plus, les équipements techniques des magasins de stockage de livres pourront être mutualisés avec ceux des AM, étant donné que ces espaces doivent répondre aux mêmes contraintes de conservation.

L'espace libre de 340 m² situé à l'étage sera également rénové pour un usage restant à déterminer. Son accès indépendant depuis le hall d'entrée existant permettra une cohabitation sans nuisances avec les services des AM et de la bibliothèque.

Suivant ces propositions, la consultation de maîtrise d'œuvre lancée prochainement sera décomposée de la façon suivante :

Tranche ferme :

- la réalisation des études de l'ensemble des locaux du bâtiment, jusqu'au montage du dossier de consultation des entreprises,
- la réalisation des travaux des locaux du service des Archives Municipales et Communautaires, et des magasins de stockage de livres de la future bibliothèque de la Communauté urbaine.

Tranche optionnelle :

- la réalisation des travaux d'aménagement du premier étage dont l'usage futur reste à déterminer.

Ce montage du marché de maîtrise d'œuvre permettra d'étudier la reconversion de l'intégralité du bâtiment.

III - Coût de l'opération

Le coût total de l'opération est estimé à 2 600 000 € TDC prenant en compte :

- 1 697 000 € HT de travaux dont 390 000 € HT de travaux du propriétaire (clos et couvert) et 1 307 000 € de travaux liés spécifiquement aux activités des trois espaces,
- 250 000 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre et assistants à la maîtrise d'ouvrage,
- 130 000 € HT de provisions pour les aléas de chantier et les révisions des marchés,
- 90 000 € HT liés aux déménagements des fonds d'archives, des livres et des rayonnages,
- 433 000 € de TVA.

La répartition du coût prévisionnel de l'opération entre les trois espaces est la suivante :

- Aménagement des locaux du service des Archives Municipales : 1 550 000 € TDC (délibération de janvier 2018),
- Magasins de stockage des livres de la future bibliothèque de la Communauté urbaine : 700 000 € TDC,
- Aménagement de l'étage : 350 000 € TDC.

IV - Financement

Suivant le montant annuel de location à la SAM, l'investissement concernant l'aménagement du service des AM sera amorti en 17 ans sur la base du linéaire actuel de 7 kms ou 18 ans sur la base d'un linéaire de 9 kms prenant en compte l'accroissement estimé pour les vingt prochaines années.

En 2016, les versements d'archives des services relevant de GBM ont représenté 43 % de l'ensemble des versements administratifs reçus par les AM. Ce pourcentage évolue tous les ans au fur et à mesure des mutualisations, des obligations législatives d'organisation administrative des services des

collectivités territoriales et des transferts de compétences. Il est à présent supérieur à 50 % du linéaire total des archives relevant des services.

Il est donc proposé que l'investissement concernant les travaux des AM soit cofinancé par GBM à hauteur de 50 % du montant HT, soit 645 000 €.

Les travaux des magasins de stockage de livres de la future bibliothèque seront financés par le budget global de la future bibliothèque inscrit au PPIF de GBM.

La Ville de Besançon reste Maître d'ouvrage de ce projet et financera les études sur ses crédits 2020.

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de l'ADEME, et de tout autre partenaire potentiel.

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- **de se prononcer favorablement sur le programme des travaux et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération,**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre et engager les études,**
- **de se prononcer favorablement sur le financement de l'opération et autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires tels que l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, l'ADEME et tout autre partenaire potentiel et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0